



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2024
VALANT COMPTE RENDU**

Date de la Convocation :	09/10/2024
Début de Séance :	17 h 30
Fin de Séance :	19 h 30
Présents :	Mr Alain GABERT, Maire Mr Marc GIARDINI, 1 ^{er} Adjoint Mr Gérard UGHETTO, 2 ^{ème} Adjoint, Mr Yann LE ROHELLEC, 3 ^{ème} Adjoint Mme Catherine LECLERC Mme Béatrice MARRIE Mme Brigitte REYNAUD Mr Michel FAURE Mr Philippe PAPILLON
Absents :	Mme Mélanie GIRARD
Pouvoirs :	Mr Renaud GABERT à Mr Alain GABERT
Secrétaires de Séance :	Mr Yann LE ROHELLEC
Conseillers en exercice :	11
Conseillers Présents :	09
Conseillers Votants :	10

ORDRE DU JOUR

1 « Planter 50 000 arbres en Vaucluse »
2 Bornes Incendie
3 Zones d'accélération ENR en PACA
4 Conseil Départemental F.S.L
5 Convention tri hors foyer –SIRTOM-CITEO-
6 Situation budgétaire
7 Questions diverses

Monsieur le Maire compte 9 membres présents, quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 17h45
Monsieur Yann LE ROHELLEC est désigné en qualité de secrétaire de séance.
Il est fait lecture du PV de la séance du 30 juillet 2024. Approbation à l'unanimité.

1 « Planter 50000 Arbres en Vaucluse »

Dans le cadre de la politique environnementale de la commune, il est proposé de réaliser des aménagements paysagers en bénéficiant du dispositif « Planter 50 000 arbres en Vaucluse » mis en place par le Département avec gratuité pour les communes.

Pour cela, la municipalité a identifié plusieurs sites pour réaliser des plantations notamment aux entrées Nord et Sud de l'agglomération, au Plan d'Eau ainsi qu'au Chemin du Moulin Virgile.

Considérant l'intérêt de réaliser des aménagements paysagers sur la commune,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le projet d'aménagement paysager tel que présenté ci-dessus.

S'ENGAGE à signer une convention avec le Département de Vaucluse pour le dispositif en faveur des aménagements paysagers et de la nature en ville : « Planter 50 000 arbres en Vaucluse ».

2 Bornes Incendie

Il est exposé que 4 bornes incendie sont défectueuses sur le territoire communal. BI n°06, n°09, n°10 et la n°15. Les élus proposent de faire un appel d'offre auprès de PBI et de Suez car la convention triennale qui nous liee avec PBI arrive à son terme.

3 Zones d'accélération ENR en PACA

Le Maire explique que le Préfet nous demande de délibérer à nouveau sur les zones d'accélération énergie renouvelable sur le territoire communal. Les élus pensent qu'ils ont déjà travaillé sur le dossier et propose de consulter les autres communes concernées ainsi que le PNR Ventoux afin de connaître leur position.

4 Conseil Départemental F.S.L

Monsieur le Maire fait part du courrier du Conseil Départemental de Vaucluse concernant l'Appel à contribution pour le Fonds de Solidarité pour le Logement.

Ce dispositif vise à permettre à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières d'accéder à un hébergement dans un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir.

Il finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement et des actions spécifiques favorisant l'accès ou le maintien dans un logement ou visant la lutte contre la précarité énergétique.

Le montant de la participation communale s'élève pour l'exercice 2024 à la somme de 122 € (cent vingt-deux euros). Le Maire rappelle que cette somme a été prévue au Budget 2024 à l'article 6281 Cotisations-Adhésion.

Il demande aux membres du Conseil Municipal présents de délibérer sur la participation de la commune à hauteur de 122 € pour l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'attribuer et de verser la somme de 122 € au Conseil Départemental de Vaucluse pour le FSL 2024.

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont déjà inscrits au Budget Primitif 2024 de la commune à l'article 6281.

DEMANDE à Monsieur le Maire de procéder au mandatement de la dite somme.

5 Convention tri hors foyer –SIRTOM-CITEO-

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,

Vu la délibération n°2024-07 du comité syndical du SIRTOM de la région d'Apt en date du 8 octobre 2024 relative à la candidature à l'appel à projet « collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer » de CITEO,

Vu la délibération n°2024-08 du comité syndical du SIRTOM de la région d'Apt en date du 8 octobre 2024 relative à la convention de groupement pour l'appel à projet « collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer » de CITEO,

Vu la loi n°2020-10S du 10 février 2020 qui généralise d'ici au 1^{er} janvier 2025 la collecte séparée pour le recyclage des déchets d'emballages pour les produits consommés hors foyer, notamment par l'installation de corbeilles de tri permettant cette collecte séparée.

Dans ce contexte CITEO a lancé un Appel à Projet afin d'accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri sur les lieux de consommation nomade (hors foyer) actuellement pris en charge par le service technique communal.

Vu la réponse favorable de la commune de Monieux au SIRTOM en date du 26 septembre 2022.

Considérant que le SIRTOM de la région d'Apt est candidat de cet appel à projet et peut le mettre en œuvre en tant que pilote pour l'ensemble de ses Communes membres dont la commune de Monieux.

Considérant que CITEO incite au regroupement des candidatures, que le portage du projet par le SIRTOM de la région d'Apt a compétence collective et traitement permet de bénéficier d'une bonification de 10% des soutiens apportés par CITEO dans le cadre du projet.

Considérant qu'une convention de groupement doit être formalisée et qu'elle a pour objet de définir les modalités de partenariat et de remboursement entre la commune de Monieux et le SIRTOM de la région d'Apt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE la signature de la convention de groupement avec le SIRTOM de la région d'Apt et ses Communes membres ainsi que ses avenants éventuels.

6 Situation Budgétaire

Il est fait lecture de la situation budgétaire au 09 octobre. Dépenses effectuées, Recettes de fonctionnement, recettes d'investissement qui ont été versées....

7 Question Diverses

Amendes de Police : Monsieur le Maire annonce que nous avons été destinataire d'un courrier nous informant que le Conseil Départemental nous a accordé une subvention au titre du programme 2024 des répartitions du produit des amendes de polices.

Cette aide a été sollicitée pour la réalisation d'un parking de covoiturage au hameau des Isnards ainsi que la mise en sécurité du plan d'eau par l'installation de deux barrières tournantes.

Le montant total du projet HT est de 8 999.14 €, la subvention de 6 299.40 €.

D.E.T.R « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » : Monsieur le Maire fait part du versement de la DETR pour financer les toilettes sèches implantées au Hameau des Isnards.

COLAS : Réflexion sur le paiement. Etalement ou tribunal. Réunion en Mairie ou voir le dossier en Mairie.

VŒUX DU MAIRE : Proposition de la Galette des Rois le 17 janvier 2025.


BONS DE NOEL : Age 70 ans et plus. Voir avec les commerçants de Sault.

ECLAIRAGE PUBLIC : Il est signalé que les 2 derniers lampadaires, sortie côté Nesque ne fonctionnent plus. Monsieur Gabert va vérifier.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question ou remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 19h30.

Le Secrétaire de Séance,

Yann Le Rohellec



Le Maire,

Alain Gabert

